

Université Cheikh Anta Diop de Dakar



ENSETP
Ecole normale supérieure d'Enseignement
technique et professionnel

Filière : Mécatronique

Classe : 3^{ème} année

Année académique : 2025/2026

Règlement Intérieur de la Formation Licence en Mécatronique troisième année

Article 1 : Engagement des Étudiants

1.1 Tous les étudiants inscrits doivent signer ce règlement avant le début de la formation.

1.2 La signature de ce règlement engage l'étudiant à respecter les termes et conditions stipulés ci-dessous.

Article 2 : Modalités de la Formation

2.1 La formation sera dorénavant bimodale, incluant des enseignements en ligne et en présentiel à l'ENSETP.

2.2 Les étudiants sont tenus de respecter scrupuleusement l'emploi du temps établi par l'administration.

2.3 À la fin de chaque semestre, un examen global est organisé, regroupant toutes les Unités d'Enseignement (UE) étudiées durant cette période. La moyenne semestrielle tient compte des notes obtenues aux activités réalisées en présentiel et en distanciel.

Article 3 : Présence Obligatoire aux Cours en Présentiel

3.1 La présence des étudiants aux cours en présentiel à l'ENSETP est obligatoire.

3.2 Toute absence non justifiée sera notée et pourra affecter l'évaluation finale de l'étudiant.

3.3 Les étudiants doivent informer l'administration en cas de force majeure les empêchant d'assister aux cours en présentiel.

Article 4 : Suivi des Cours en Ligne et Participation Active

4.1 Les étudiants sont également tenus de suivre régulièrement les cours en ligne et de participer activement aux activités pédagogiques proposées.

4.2 Tout manquement à cette obligation, tel que le non-respect des délais pour la réalisation des devoirs et des projets, sera sanctionné.

Article 5 : Ponctualité et Délais

5.1 Les étudiants doivent respecter les horaires des cours, tant en présentiel qu'en ligne.

5.2 En cas de retard ou d'absence injustifiée, l'étudiant doit informer l'administration dans les plus brefs délais.

Article 6 : Paiement des Frais de Formation

6.1 Le coût total de la formation est fixé à 1 000 000 FCFA, payable en plusieurs versements pendant la durée de la formation.

6.2 Chaque étudiant est tenu de verser un premier paiement de 100 000 FCFA avant de pouvoir commencer la formation. Ce montant initial fait partie intégrante du coût total de 1 000 000 FCFA

6.3 En cas de non-paiement régulier des frais de formation, l'étudiant sera automatiquement exclu du programme.

6.4 Les sommes déjà versées ne seront en aucun cas remboursées, même en cas d'exclusion pour non-respect des obligations de paiement.

Article 7 : Communication et Interactions

7.1 Les étudiants doivent consulter régulièrement les annonces sur la plateforme de formation pour rester informés des mises à jour.

7.2 Une communication respectueuse est exigée lors des échanges avec les enseignants et les autres étudiants.

Article 8 : Respect de l'Éthique Académique

8.1 Toute forme de tricherie, plagiat ou non-respect de la propriété intellectuelle sera sévèrement sanctionnée.

8.2 Les étudiants doivent soumettre des travaux originaux et citer correctement les sources utilisées.

Article 9 : Sanctions

9.1 Les sanctions pour non-respect de ce règlement peuvent inclure des avertissements, une baisse de la note finale, ou même l'exclusion du programme en cas de récidive.

9.2 Les étudiants exclus du programme pour non-respect du règlement intérieur ne pourront pas prétendre à un remboursement des frais de formation.

Article 10 : Dispositions Générales

10.1 Ce règlement peut être modifié en cours d'année avec une notification préalable aux étudiants.

10.2 Tout étudiant est invité à faire part de ses suggestions ou préoccupations concernant le déroulement de la formation via les canaux de communication officiels.

Article 11 : Acceptation du Règlement

11.1 En signant ce document, l'étudiant reconnaît avoir lu, compris et accepté l'ensemble des articles de ce règlement intérieur.

Nom de l'Étudiant :.....

Signature :

Date :